



ARRETE INDIVIDUEL N°28-AM-2026

**ARRÊTÉ OCTROYANT UNE PERMISSION DE STATIONNEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL À MONSIEUR CHAIB YOANN POUR LE SAMEDI 21 MARS 2026.**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE JOUQUES,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2542-2 et suivants,  
**VU** le Code de la voirie routière,  
**VU** la délibération du conseil municipal fixant le montant des redevances à percevoir au profit de la commune pour occupation du domaine public communal,  
**VU** la demande en date du 15 mars 2026 par laquelle monsieur CHAIB YOANN sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer son commerce sur Boulevard de la République 13490 Jouques,,

**ARRETE**

**Article 1**

Monsieur CHAIB Yoann est autorisé à occuper le domaine public au **N°37 Boulevard de la République** 13490 Jouques une surface de **05m² en vue de préparer sa Fideuà**.  
Monsieur CHAIB devra mettre en place un périmètre de sécurité autour de l'espace "cuisine".  
La mairie se charge du prêt des barrières demandées par monsieur CHAIB.

**Article 2**

La présente autorisation est accordée pour la journée du **samedi 21 mars 2026 de 09H00 à 17H00**.

**Article 3**

Le permissionnaire devra s'acquitter de la redevance ponctuelle de 05€ qui devra être versée auprès du receveur municipal à compter du 21/03/2026 à 09:00 suite à la délibération du 26 février 2026.

**Article 4**

Le Maire, La directrice des services, la Gendarmerie Nationale ainsi que la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

**Article 5**

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le Tribunal de Marseille peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, et ce, dans les deux mois à partir de sa publication ou de manière matérialisée, par le biais de l'application « Télérecours-citoyen », accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Jouques le 18/03/2026

**Le Maire,  
Eric GARCIN**

